



LE DIALOGUE SOCIAL PAR LA DDFIP DE HAUTE SAVOIE !

**A la demande de la tenue d'un CTL officiel
elle répond par une proposition de réunion informelle!**

- **Le courrier reçu en date du 1^{er} février :**

Bonjour,

Plusieurs organisations syndicales m'ont sollicité afin de réunir un CTL dans les plus brefs délais.

Cette demande visait à informer les représentants du personnel sur divers sujets.

Je vous informe qu'un CTL est programmé le 14 mars prochain au cours duquel seront notamment examinés plusieurs points sollicités (règlement intérieur du CTL, mesures de simplifications).

En revanche, d'autres sujets n'entraient pas dans les attributions du CTL ou leur inscription immédiate à l'ordre du jour de cette instance était prématurée.

Cela étant, afin de répondre aux interrogations soulevées et apporter toute l'information souhaitée concernant notamment la démarche stratégique, le dispositif de l'entretien professionnel et la dématérialisation (fiches 3909, rapport de vérification), je propose de recevoir l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre d'une réunion informelle le 8 février 2013 à 14 heures (rue de la Gare à Annecy).

Je vous remercie de m'indiquer, dans les meilleurs délais possibles, si vous entendez répondre favorablement à cette invitation.

Bien cordialement

Dominique CALVET

Gérant intérimaire de la DDFiP de la Haute-Savoie

- **La réponse du secrétaire de la Cgt Finances Publiques 74 le 7 février:**

Bonjour,

J'ai bien reçu votre courriel du 1er février 2012 et je vous remercie de votre réponse.

Votre courriel a retenu toute mon attention et il appelle de ma part les remarques suivantes.

La C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74 a toujours eu une conception "légitimiste" du dialogue social, et elle n'entend pas y déroger.

La C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74 considère que le cadre du dialogue social est fixé par les textes réglementaires, et que de s'en écarter pour différents motifs (stratégie d'évitement de l'Administration ou de contournement des organisations syndicales par l'Administration ...), nuit gravement à son organisation, à sa qualité et à son efficacité.

En effet, les rencontres informelles n'offrent pas les mêmes garanties que celles qui prévalent à l'occasion des réunions institutionnelles (ordre du jour, compte-rendu, désignation d'un secrétaire-adjoint).

Cela est d'autant plus vrai lorsque la confiance entre les représentants des Personnels et les Représentants de l'Administration n'est pas satisfaisante.

En conséquence, la C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74 ne peut donner qu'une suite

défavorable à votre offre "gracieuse" et "non réglementaire" de tenue d'une réunion informelle le 8 février 2013...

En revanche, la C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74 prend acte de votre refus de tenir un Comité Technique Local dans les plus brefs délais, comme le prévoit par ailleurs l'article 44 et l'article 3 du règlement intérieur (voir note DG du 4 décembre 2012 page 5, cadre 3. nombre de réunions).

Au demeurant et sauf erreur de ma part, la moitié au moins des représentants titulaires du personnel siégeant au C.T.L. 74 (C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74 et SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 74), à travers les demandes distinctes formulées par M. LAINEZ Francis et moi-même, souhaitait la tenue d'un C.T.L. au cours du mois de février 2012.

Certes, les demandes en ce sens n'ont pas été formulées individuellement et expressément par écrit par chacun des représentants des personnels de ces deux organisations syndicales, mais les sujets d'actualité auraient dû vous inciter à donner une suite favorable à ces demandes, compte tenu des nombreuses carences relevées dans l'information des représentants du personnels de la D.D.F.I.P. 74 et des nombreux dysfonctionnement relevés dans l'action administrative au sein de la D.D.F.I.P. 74.

Malheureusement, je constate à nouveau une différence d'approche du dialogue social entre la C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74 et les Représentants de l'Administration de la D.D.F.I.P. 74.

Je déplore bien entendu cette situation qui ne manquera pas certainement d'interpeller la Déléguée Interrégionale de la Région Rhône-Alpes Bourgogne.

Je prends acte également que vous entendez programmer un C.T.L. le 14 mars 2013, dans les conditions que prévoit la note DG du 4 décembre 2012.

Compte tenu de la convocation plus que tardive de ce C.T.L., je vous informe que la C.G.T. FINANCES PUBLIQUES 74 s'interroge actuellement sur sa participation effective, dans la mesure où la plupart des sujets que vous entendez "effleurer" au cours de cette réunion auront perdu de leur intensité et de leurs intérêts.

De plus, votre courriel du 25 janvier 2013 m'informe que l'inscription du point inhérent à la démarche stratégique est prématurée en C.T.L., au motif qu'un Comité de Réseau doit se réunir prochainement au niveau national.

Cependant, je constate que vous n'avez pas entendu à ce jour suspendre votre "démarche d'information" à destination de l'ensemble des personnels de la D.D.F.I.P. 74, ... en attendant qu'un Comité de Réseau se réunisse au niveau national.

Je note également que vous avez entendu réunir cet après-midi à BONNEVILLE l'ensemble des Chefs de Postes du Département afin de les faire participer à des ateliers en vue de leur "soutirer" quelques contributions sur la démarche stratégique (moyennant un droit d'accès à un buffet froid et "convivial").

Visiblement, les contributions "spontanées" des chefs de poste sur la démarche stratégique, n'ont pas été à ce jour à la hauteur des attentes départementales, du moins au niveau du nombre (cinq contributions ... à ma connaissance).

Une information claire et loyale sur la démarche stratégique, dispensée dans le cadre d'un C.T.L. à destination des représentants du Personnel, aurait permis une augmentation du volume des contributions au sein de la D.D.F.I.P. 74, sans "embellissement" pour reprendre le terme exacte employé par M. BEZARD Bruno, Directeur Général des Finances Publiques, dans sa vidéo "critique" sur la pression statistique.

Enfin, je reste toujours dans l'attente de la teneur de votre démarche stratégique et de votre plan d'action en vue de supprimer les détachements au sein de la D.D.F.I.P. 74, et se conformer enfin au TAGERFIP du Département.

En cette période difficile où les conditions de travail des agents se détériorent au quotidien, et où les restrictions budgétaires plombent le budget de fonctionnement de la Direction, il est urgent que le cadre institutionnel du dialogue social réapparaisse à la D.G.F.I.P. et plus particulièrement à la D.D.F.I.P. 74.

Bien cordialement